



MAIRIE de PASSAVANT LA ROCHERE

Conseil municipal du 16 février 2024

Procès-verbal

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024

ID : 070-217004043-20240406-20240406_0-AU



Le conseil municipal, convoqué le 08 février 2024, s'est réuni le 16 février 2024 à 18h00 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Michel DÉSIRÉ, Maire.

Conseillers municipaux en exercice : 15

Les membres présents en séance :

Gilles AMBS / Daniel AUGIER / Michèle CHANTERANNE / Aurélien COLLEY / Martial COLOTTE / Michel DÉSIRÉ / Axel JOURDA / Marc KIPPEURT / Carole MARGÉRARD / Mireille MICHEL / Bernard PEIGNEY / Françoise PEIGNEY.

Absents : Émilie FARON / Sandrine MOUROT / Pierre REIJASSE.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGT, Michèle CHANTERANNE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Approbation du procès-verbal du 08/12/2023

Le procès-verbal du 08 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

1. Dissolution du budget Lotissement 41900

Le Maire informe l'Assemblée que toutes les opérations (travaux et cessions) liées au budget Lotissement 41900, qui a fonctionné de 2007 à 2023, sont définitivement closes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- ACTE la dissolution du budget annexe lotissement 41900 au 31/12/2023.
- AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires pour dissoudre ce budget annexe et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,
- AVISE le service des impôts en charge du dossier TVA par transmission de cette délibération.

VOTES : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

2. Réhabilitation de l'ancienne halle SNCF

Le Maire fait part à l'Assemblée qu'il y a lieu de signer une convention d'accompagnement avec le CAUE 70 pour son projet de Réhabilitation de l'ancienne Halle SNCF. Il rappelle que la Commune adhère déjà au CAUE.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- DECIDE de Confier au CAUE 70 les missions suivantes :
 - 1-Projet de réhabilitation de l'ancienne halle SNCF ;
 - 2-Rédaction du cahier des charges et assistance des élus pour le choix du maître d'œuvre.
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette mission.

VOTES : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

3. Vente de terrain

Le Maire fait part à l'Assemblée que pour la réalisation de son projet de réhabilitation de l'ancienne halle SNCF il y a lieu de vendre du terrain, de la parcelle A918, d'une superficie d'environ 250 m², soit 25m de long sur 10m de large, contigüe à la parcelle Aa766, propriété de M. et Mme LEMARQUIS Michel.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** de vendre une partie de la parcelle A918 d'une superficie d'environ 250 m² à M. et Mme LEMARQUIS Michel ;
- **FIXE** le prix de vente de la parcelle concernée à 1€/m² ;
- **PRECISE** que comme les deux parties sont intéressées, les frais de géomètre sont à la charge des acquéreurs et les frais de notaire à la charge du vendeur ;
- **AUTORISE** le M. le Maire à signer tout document relatif à cette transaction.

VOTES : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Visé le 06/04/2024.

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024



ID : 070-217004043-20240406-20240406_0-AU

La secrétaire de séance,

Michèle CHANTERANNE



Le Maire,

Michel DÉsirÉ